

Inscription en halte-garderie ou halte-jeux pour les enfants de 10 mois à 4 ans !

DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION EN HALTE-GARDERIE

Inscription en halte-garderie ou halte-jeux pour les enfants de 10 mois à 4 ans !

Les demandes de pré-inscription sont possibles toute l'année pour les jeunes enfants de 10 mois à avant la scolarisation.

Si votre enfant est scolarisé, nous vous invitons à consulter l'accueil périscolaire pour toute demande d'inscription.

Qu'est-ce qu'une halte-garderie ou halte-jeux ?

C'est un établissement d'accueil occasionnel, un lieu d'éveil, de jeux et d'épanouissement qui accueille principalement les enfants de 10 mois à 4 ans, avant la scolarisation.

Ces services ne permettent pas un accueil au quotidien.

Pour l'enfant, ces établissements mettent en place un accompagnement prenant en compte la sécurité, le suivi du développement psychomoteur, affectif et social de l'enfant.

Pour les parents, ils assurent des temps de disponibilité pour des rendez-vous, la recherche d'emploi et des petits moments pour soi tout simplement.

Trois établissements proposent aux parents un accueil occasionnel :

La halte-garderie Cassini, mail des Corses - square Cassini (ouverte du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h15)

Le multi-accueil de la Maison de la Parentalité, 7 boulevard Clément Ader (ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00). Uniquement sur cet établissement, une prestation repas est proposée en demi-journée avec repas ou en journée continue.

La halte-garderie du Marché, square Georges Brassens (ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)

Sous réserve des possibilités d'accueil des établissements, les enfants sont accueillis du lundi au vendredi, sur réservation préalable :

de 2h00 à 12h00 maximum par semaine, pour les haltes garderies de Cassini et du Marché (demi-journées possibles)

2h00 minimum, en demi-journée ou en journée pour la Maison de la Parentalité. Les repas sont possibles selon les conditions du règlement de l'établissement.

Priorité est donnée pour l'accueil des enfants de 10 mois à 4 ans. Néanmoins, en cas de situation familiale exceptionnelle ou de fréquentation d'un aîné dans le service d'accueil, la demande de pré-inscription sera étudiée par la Direction de la Petite Enfance pour les enfants de 3 à 10 mois.

Si vous êtes concerné(e), contactez le service au 01.83.69.02.26 ; l'accès au formulaire de demande de pré-inscription en ligne est limité pour les enfants de 10 mois à 4 ans uniquement.

Comment inscrire mon enfant ?

Si vous ne disposez pas de compte personnalisé dans l'Espace Citoyen , vous devez le créer.

4 étapes :

Etape 1 - Cliquer sur "Créer mon espace" et laissez-vous guider

Etape 2 - Recevez un mail à l'adresse que vous avez indiquée, pour activer votre compte personnalisé

Etape 3 - Activez votre compte et déclarez votre entourage (conjoint, enfants et éventuellement contacts).

Etape 4 - Cliquez sur "demande de pré-inscription en halte-garderie" dans la rubrique Ma Famille et laissez-vous guider Et après ? Une réponse vous sera adressée dans par courriel, dans un délai de 2 mois.

Et après ? Une réponse vous sera adressée dans par courriel, dans un délai de 2 mois.



MAIRIE DE MEAUX

2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac
77100 Meaux